

qui leur avoient appartenu avant la guerre. Il est vrai que Mrs. les Etats Généraux des Provinces Unies, ont retardé l'accomplissement de cette Paix, à l'égard de Mr. l'Electeur de Cologne, en refusant d'évacuer les Fortereses de Bonn, Liege, & Hui, où ils entretiennent encore Garnison; mais il y a lieu de croire qu'ils acquiesceront enfin, sur un point si juste & si équitable.

La seule nouvelle de la grossesse de l'Impératrice, a déjà causé une joye universelle dans toute la Chrétienté, du moins dans les Etats des Puissances Catholiques, parce qu'on trembloit déjà que l'Empereur n'eut point de postérité; l'on craignoit, avec raison, que cette Puissante Maison, le Feau & le Rempart contre les Infidelles, ne vint un jour à s'atteindre, ou à s'affoiblir; ce qui auroit pû jetter l'Allemagne, & peut être, toute l'Europe dans une guerre sanglante.

*Ce qui s'est  
passé dans la  
basse Alle-  
magne & les  
Etats du  
Nord.*

XI Dans le tems qu'on avoit lieu de croire que les Traitez de Paix conclus à Utrecht & à Bade, seroient suivis de la Paix du Nord, (principalement lors qu'on vit le Roi de Suede revenu, comme par miracle dans ses Etats, après le long séjour forcé qu'il avoit fait en Turquie;) on a vû aucontraire, tout à coup, la forte Ligue contre la Suede, s'accroître encore de deux Puissans Ennemis.

Le Roi de Prusse a prétendu le Sequestre de la Ville de Stetin, parce qu'il en avoit pris la Garde, lors que les Moscovites & les Saxons en firent le Siege: il demande aussi une somme de quatre cens mille écus pour les frais de son armement, & que le Roi de Suede s'obligeât de ne point porter la guerre en Saxe, ni en Pologne. Le Roi Très Chrétien offrit alors sa  
mediation